



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 22 JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune du Monteil, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Franck BROQUIN (Saignes), Françoise GILLES (Sauvat), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Joëlle NOËL (Trémouille) à Eric MOULIER (Saignes), Patrick BORNET (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Catherine BARRIER (Saignes) à Franck BROQUIN (Saignes)

Secrétaire de séance : Jean-Michel HOJAK

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 24

Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 13 Juillet 2021

**20210722028DE**

**INTERVENTION ERGONOMIQUE POUR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE DE LA CCSA**

L'objectif de cette intervention est de proposer une organisation spatiale et matérielle pour le siège de la communauté de communes dans les espaces retenues ou à imaginer en lien avec les objectifs suivants :

- Pôle de cohésion pour les services (pour l'encadrement, entre les services et les agents) ;
- Pôle visible, identifiable et accessible pour le public ;
- Pôle d'échanges et de convergence notamment pour les relations avec les élus.

L'intervention ergonomique est centrée sur la compréhension des situations de travail existantes et des interactions usagers/agents, agents/agents dans l'organisation actuelle (spatiale et technique). Il s'agit de déployer des outils d'analyse pour recueillir des informations, des données structurant la connaissance des différentes situations de travail et des interactions. Pour cela, une observation des activités des agents est réalisée ; et en fonction des besoins, des entretiens avec des agents volontaires pour enrichir la connaissance des activités réalisées.

Cette méthodologie permet :

D'identifier les caractéristiques des organisations de travail, des services, des métiers ;

De comprendre comment se réalisent les activités de travail en lien avec la diversité des missions, des dossiers à traiter (pour chaque service ou entre chaque service) ;

D'explorer les situations d'interactions afin d'identifier les contraintes actuelles (spatiales, techniques, matérielles) et les besoins pour les nouveaux espaces de travail.

Un diagnostic est construit pour mettre en exergue les contraintes actuelles, les besoins à développer (organisationnels, techniques, matérielles et humains) et de préserver les ressources actuelles. Cet état des lieux conduit vers des projections d'aménagements des espaces et des activités de travail.

Ainsi nous pourrons :

Élaborer des pistes d'aménagements en lien avec les données issues des observations et des entretiens (sur terrain) et les objectifs précités ; coconstruire au sein de groupes de travail des scénarii d'aménagements puis hiérarchiser les actions à entreprendre ; définir un cahier des charges pour les

015-241501055-20210722-20210727028DE-DE

futurs aménagements (siège et services techniques) avec des caractéristiques organisationnelles, spatiales, techniques et matérielles.

Cette intervention de 15,5 jours effectifs représente un coût de 20.925 € HT. Il s'agit pour le Conseil d'autoriser M. le Président à signer cette intervention du groupe Ethic ergonomie.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Président à signer cette intervention du groupe Ethic ergonomie.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 22 juillet 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MISONNEUVE

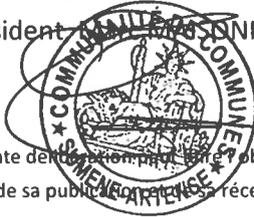
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 28/07/2021

Affichée ou notifiée le 28/07/2021

Document certifié conforme

Le Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa réception en sous-préfecture.

|                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RF<br>Sous-préfecture de Mauriac                                                                         |
| Contrôle de légalité<br>Date de réception de l'AR: 28/07/2021<br>015-241501055-20210722-20210727028DE-DE |